



Compte-rendu de Conseil Municipal du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Marielle VIGNE, maire.

Présents : Gilles GARNAUD, Danièle BASTIDE, Jean-Michel SUGIER, Michèle WOZNIAK, Nicole DUMOND, Cyril DUSSAIX, Jean-Louis PORTEFAIX, Muriel PELADAN, Fabien FINET, Dominique CHARLES, Isabelle CLOT ROUSSEL et Richard ALMERAS.

Absents :

Procurations :

Mme TRAN Laurence donne procuration à Mme DUMOND Nicole.

Mr. MARYSSAEL Sébastien donne procuration à Mr. SUGIER Jean Michel.

Monsieur Gilles GARNAUD a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19 h 01,

Madame le MAIRE soumet au vote le PV de la séance du 20 mars 2026, qui est adopté à l'unanimité, avec une modification à l'élection des délégués au SIVU : il faut permuter Mme CLOT ROUSSEL Isabelle en qualité de titulaire et Mme DUMOND Nicole en qualité de suppléante.

Madame le Maire procède ensuite à l'examen des affaires comme suit :

- 1 - Délibération vote des trois taxes,
- 2 – Délibération Affectation de résultat 2025 sur BP 2026,
- 3 – Délibération vote BP prévisionnel 2026,
- 4 – Délibération Communale des Impôts directs : (12 Titulaires, 12 suppléants),
- 5 – Délibération pour nomination d'un délégué correspondant défense,
- 5 – Délibération pour nommer les différentes commissions
- 6 – Délibération nomination d'un élu titulaire et d'un élu suppléant à la commission de contrôle des listes électorales,
- 7 – délibération des membres de la commission d'appel d'offre.

Suit la feuille d'émargement :

1/ Délibération : 20-2026 vote des trois taxes

Madame le maire rappelle que le conseil municipal doit déterminer les taux d'imposition pour les taxes foncières bâties et non-bâties.

Suite à l'avis émis par la commission Finances, Madame le Maire propose de maintenir les taux 2025 de la taxe foncière bâti et non bâti, la taxe d'habitation résidences secondaires pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

De maintenir en 2026 les taux appliqués en 2025 pour les taxes directes locales, à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	34.05 %
Taxe foncière (non bâti) :	56.13 %
Taxe d'habitation (TH) :	10.93 % (résidences secondaires).

Vote à l'unanimité.

2/ Délibération : 21-2026 affectation de résultat 2025 sur BP 2026

Madame le maire indique qu'il convient de considérer l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent en tenant compte du compte administratif de 2025 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE à l'unanimité :

D'affecter au budget principal 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice	+ 55 808.73
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	+156 366.68
C. Résultat à affecter	+212 175,41
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 57 855,16
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Besoin de financement	
AFFECTATION	+ 212 175,41
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	+ 57 855,16
2)H. Report en fonctionnement R 002	+ 154 320,25
DEFICIT REPORTE D 002	

Pour à l'unanimité du Conseil Municipal.

3/ Délibération 022-2026 vote du Budget Primitif M 57 2026

Madame le Maire rappelle la manière dont doit être monté le budget communal et insiste sur la notion d'équilibre des sections.

Elle fait le détail budgétaire et met au vote les budgets prévisionnels pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ARRÊTE

Le budget communal 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	317 376.02 €	317 376.02 €
Section Fonctionnement	734 231.01 €	734 231.01 €
Total général	1 051 607.03 €	1 051 607.03 €

AUTORISE

Madame le maire, pour l'exécution du présent budget et jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, à signer toute convention ayant pour objet des recettes, qui ne crée par elles-mêmes aucune charge nouvelle pour la commune.

4/ Délibération : 23-026 Proposition de composition de la commission communale des Impôts Directs

Madame le maire expose que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, et 6 commissaires dont la durée du mandat est la même que celle du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés d'au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

PROPOSE LES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS SUIVANTS

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CLOT ROUSSEL Isabelle	VIGNE Manuel
JAUSSAUD Olivier	TETAZ Ludovic
SERVOUSE Catherine	VIALA Gilbert
ROUMAJON Jean-Paul	FINET Fabien
CHANSON Robert	CARLONI Solange
PRIVAT Alain	BASTIDE Éric
WOZNIAK Michèle	Murielle PELADAN
SUGIER Jean-Michel	Richard ALMERAS

Approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal

5/ Délibération : 24-026 Désignation d'un délégué correspondant à la défense

Madame le Maire expose que dans chaque commune il doit être désigné un délégué correspondant à la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide

De désigner Monsieur FINET Fabien, délégué correspondant à la défense.

Approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal.

6/ Délibération : 25-026 DÉTERMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le maire propose la création des commissions communales suivantes :

FINANCES	ÉDUCATION – SOCIAL
ENVIRONNEMENT – URBANISME	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI et ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
TRAVAUX – INFRASTRUCTURES	PARTICIPATION CITOYENNE
COMMUNICATION	FESTIVITÉS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

de désigner les membres suivants pour chaque commission créée :

- **COMMISSION FINANCES** : Marielle VIGNE, Jean-Michel SUGIER, Michèle WOZNIAK, Jean Louis PORTEFAIX, CLOT ROUSSEL Isabelle, Danièle BASTIDE, Gilles GARNAUD.

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT – URBANISME** : Marielle VIGNE, Michèle WOZNIAK, Danièle Bastide, Jean-Michel SUGIER, Gilles GARNAUD, Jean-Louis PORTEFAIX, Cyril DUSSAIX, Fabien FINET, Nicole DUMOND, Richard ALMERAS, CLOS ROUSSEL Isabelle.

- **COMMISSION TRAVAUX – INFRASTRUCTURES** : Marielle VIGNE, Michèle WOZNIAK, Danièle BASTIDE, Jean- Michel SUGIER, Gilles GARNAUD, Jean-Louis PORTEFAIX, Cyril DUSSAIX, Richard ALMERAS.

- **COMMISSION COMMUNICATION** : Marielle VIGNE, Michèle WOZNIAK, Danièle BASTIDE, Jean-Michel SUGIER, Gilles GARNAUD, Laurence TRAN, Fabien FINET.

- **COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE** : Marielle VIGNE, Michèle WOZNIAK, Danièle BASTIDE, Jean-Michel SUGIER, Laurence TRAN, Fabien FINET, Murielle PELADAN.

- **COMMISSION ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE** : Marielle VIGNE, Michèle WOZNIAK, Danièle BASTIDE, Jean-Michel SUGIER, Murielle PELADAN, Jean-Louis PORTEFAIX, Isabelle CLOT ROUSSEL.

- **COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE** : Marielle VIGNE, Michèle WOZNIAK, Danièle BASTIDE, Jean-Michel SUGIER, Laurence TRAN, Dominique CHARLES, Nicole DUMOND, Fabien FINET.

- **COMMISSION FESTIVITÉS** : Marielle VIGNE, Michèle WOZNIAK, Danièle BASTIDE, Jean-Michel SUGIER, Laurence TRAN, Gilles GARNAUD, Sébastien MARYSSAEL, Nicole DUMOND.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération : 26-026 RENOUELEMENT DES COMMISSIONS DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES – PROPOSITION D’UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE ET D’UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLÉANT

Madame le maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales a deux missions :

- elle s’assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d’inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, elle se compose de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l’ordre du tableau parmi les membres volontaires « prêts à participer aux travaux de la commission » ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal,
- un délégué de l’administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet,
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Elle indique qu’elle doit transmettre au préfet le nom des conseillers municipaux "prêts à participer aux travaux de la commission" afin que le préfet nomme par arrêté, les membres de la commission suivant l’article R. 7 du Code électoral. Elle invite les élus volontaires à se faire connaître afin qu’un élu titulaire et un élu suppléant puissent être désignés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

De proposer à monsieur le préfet du Gard :

- Michèle WOZNIAK en qualité de conseiller municipal titulaire,
- Danièle BASTIDE en qualité de conseiller municipal suppléant.

Approuvé à l’unanimité du Conseil Municipal.

Délibération : 27-026 MEMBRES DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRE.

Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

De désigner les membres suivants pour chaque commission créée :

- COMMISSION D’APPEL D’OFFRES :

TITULAIRES

- Marielle VIGNE,
- Michèle WOZNIAK,
- Jean-Michel SUGIER,

SUPPLEANTS

- Cyril DUSSAIX,
- Jean-Louis PORTEFAIX,
- Isabelle CLOT ROUSSEL

Approuvé à l’unanimité du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire est déléguée titulaire au syndicat Pays des Cévennes (SCOT). Monsieur Jean-Michel SUGIER s’est proposé d’être délégué suppléant de la commune de TORNAC.
- Mme le Maire est déléguée titulaire du SMIRITOM Alès Agglomération pour les réunions et ateliers de travail concernant les encombrants et Ordures ménagères. Monsieur Jean-Michel SUGIER, s’est à nouveau proposé en tant que délégué suppléant.

- Sur la commune de TORNAC, il a été annoncé **sans concertation avec la commune ni dans le cadre du Regroupement pédagogique Intercommunal** une fermeture de classe. Une manifestation sera faite par les parents d'élèves et élus à Nîmes ce vendredi 17/04/2026 au moment de la tenue de la Commission Départementale de l'Éducation Nationale qui doit acter ou pas les fermetures de classe. Mme le Maire précise qu'avec l'adjointe en charge de l'éducation et de Mme le Maire de Massillargues-atuech une rencontre est prévue en mairie lundi 20 avril à 11 heures.
- Madame LIAUTIER Laura a donné sa démission du poste qu'elle exerce à l'Agence Postale Communale. Son départ est prévu le 13 mai prochain. Un recrutement doit être fait pour l'emploi au bureau de Poste en remplacement. Madame le Maire va prendre contact avec le Centre de Gestion de Nîmes et l'annonce sera mis en ligne sur ILLIWAP, site internet de la commune et réseaux sociaux.
- Réunion préparatoire avec les associations pour les festivités du village : 19 mai 2026 à 18 H.
- Réunion pour le PCS (Plan Communal de Sauvegarde de la commune) le 2 juin 18h30
- Course pédestre de Pentecôte : 24 mai
- Demande de l'association du 3^{ème} Ages pour le remplacement de la plaque de cuisson à la cuisine du Foyer Rural : demande validée.
- Un éclairage supplémentaire sera installé à l'angle de la mairie côté Foyer Rural

FIN DE SÉANCE : 20H 31